

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 1885-8, 1886-372 et 2288-1

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et celles demeurant dans les zones contiguës de l'arrondissement de Saint-Léonard et des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont—La Petite-Patrie et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les projets de règlements suivants :

- Règlement numéro 1885-8 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1885 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux milieux humides d'intérêt et aux aires de protection;*
- Règlement numéro 1886-372 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux milieux humides d'intérêt et aux aires de protection;*
- Règlement numéro 2288-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2288) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux milieux humides d'intérêt et aux aires de protection.*

Des assemblées publiques de consultation seront tenues sur ces projets de règlements, **le mardi 16 septembre 2025, à 17 h 30, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de ces assemblées publiques de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera les projets de règlements, ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les modifications réglementaires contenues aux projets de règlements visent à assurer une concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux milieux humides d'intérêt et aux aires de protection.

Ces projets de règlements ne contiennent pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les documents relatifs aux projets de règlements sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Fait à Montréal, le 5 septembre 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate